



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	53
Votants par procuration	8
Absents	20
Total des votes	55

5.3

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAU, M. DEZELLUS, Mme BREHIER, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, Mme TAILLOIS, M. FOUCOURT, M. BERTHOU, Mme GLEMOT, Mme MARIE, M. DE WULF

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, M. HANGARD A MME DE ANDRES, MME QUERUEL A M. MARIE, M. DARMOIS A MME GAUTIER, MME TEMAGOULT A MME MOUCHEL, M. MAUVIEUX A MME ARSON, MME BOQUET A MME DUONG, MME BOURNISIEN A M. MARICOT

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. HANGARD, MME QUERUEL, M. DARMOIS, MME TEMAGOULT, M. MAUVIEUX, MME BOQUET, MME BOURNISIEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MARICOT

N°DEL_0074_2026 Désignations de délégués de la Communauté de Communes au syndicat mixte de gestion de la seine normande

Le syndicat mixte de gestion de la Seine Normande constitue une structure de coopération entre collectivités territoriales visant à assurer la gestion, la valorisation et la préservation du territoire de la Seine Normande, notamment dans ses dimensions environnementales, paysagères et de développement durable.

La Communauté de communes est membre de ce syndicat et participe, à ce titre, à sa gouvernance. Le fonctionnement du syndicat repose sur un comité syndical composé de délégués désignés par les collectivités adhérentes.

Conformément aux statuts du syndicat, la Communauté de communes doit désigner **un délégué titulaire et un délégué suppléant** appelés à siéger au comité syndical.

Il convient donc de procéder à ces désignations.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-7 relatif à la désignation des représentants ;

VU les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande ;
VU l'adhésion de la Communauté de communes audit syndicat ;
VU la nécessité de procéder à la désignation des délégués appelés à siéger au comité syndical ;

CONSIDÉRANT le rôle du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande dans la préservation et la valorisation du territoire ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté de communes de participer à la gouvernance de cette structure ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

CONSIDÉRANT les candidatures proposées ;

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DE DESIGNER** en qualité de délégué titulaire de la Communauté de communes au sein du comité syndical du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande :

M. Philippe MARIE

- **DE DESIGNER** en qualité de délégué suppléant :

Mme Carine BOQUET

- **DE PRÉCISER** que le suppléant siège en cas d'empêchement du titulaire, conformément aux statuts du syndicat.
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pont-Audemer, le 27 avril 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Carole DE ANDRES